

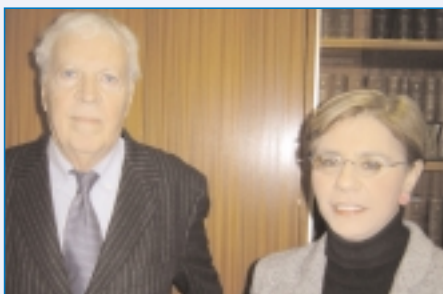
## Michèle Pappalardo

Présidente de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

# Réussir le « Facteur 4 », c'est possible !

**M**ICHÈLE PAPPALARDO EST UNE FEMME de conviction. Connaissant bien ses dossiers, elle a utilisé un véritable discours d'ingénieur dans son intervention au petit déjeuner du **club Lamennais** du 25 novembre, présidé par Robert Descours, vice-président du **Conseil national des Ingénieurs et des Scientifiques de France (CNISF)** et animé par François Gervais, rédacteur en chef de la lettre **Horizons politiques** sur le thème : « Faut-il réglementer les économies d'énergie ? » Il a été souvent question, au cours de cette rencontre, du « Facteur 4 », un défi très ambitieux qui n'est pas « un vœu pieux » a souligné avec force la présidente de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Selon elle, il s'agit d'un « objectif minimum ! »

Qu'en est-il exactement ? Pour assurer notre avenir sur cette planète, il faut que l'augmentation de la température ne dépasse pas deux degrés au XXI<sup>e</sup> siècle. Les scientifiques prédisent que, si rien n'était tenté, on pourrait aller jusqu'à cinq ou six degrés. Donc, à l'échelle mondiale, pour rester dans les normes du développement durable, il faudra avoir divisé par deux les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050. Cela suppose que les pays industrialisés, dont la France, parviennent à les diviser par quatre (ce que l'on appelle le « Facteur 4 ») afin de laisser aux pays en voie de développement la possibilité de se développer. Cette division



Robert Descours et Michèle Pappalardo

par quatre implique de réduire les émissions d'environ 3% par an sur les cinquante prochaines années.

Parmi les participants à ce petit déjeuner du **club Lamennais**, certains interlocuteurs se sont inquiétés d'un risque de « désindustrialisation » de notre continent européen. D'autres ont regretté le manque d'incitations pour développer encore plus l'énergie nucléaire et les énergies renouvelables. D'autres enfin l'ont interrogée sur la voiture à hydrogène (« Pas avant 2030-2040 » a-t-elle estimé)

ou les biocarburants (« L'éthanol français est rentable pour un baril de pétrole entre 80 et 100 dollars, le diester entre 60 et 70 dollars seulement », a-t-elle précisé). Michèle Pappalardo a parfaitement tenu le choc : « Nous avons un certain nombre de scénarios sur le "Facteur 4" en France qui passent et nous permettent d'arriver aux résultats avec un niveau de vie acceptable dans des conditions économiques non insupportables. Cela nécessite toutefois, a-t-elle ajouté, que l'on mette en branle un nombre d'acteurs extrêmement important. »

Plutôt qu'à la réglementation, la présidente de l'ADEME croit davantage à l'information et à la conviction, y compris des politiques qui ne sont pas encore convaincus que « cela passera dans l'opinion ». Comme on a pu le constater récemment encore avec l'échec de la formule du « bonus malus » en matière d'automobile pour laquelle, elle se déclare convaincue qu'il faudra y avoir recours.

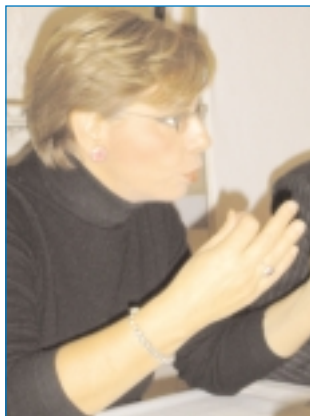
## Un tournant « historique »

La présidente de l'ADEME a présenté les règlements obligatoires dans les deux secteurs les plus sensibles, ceux du bâtiment et des transports. Elle a indiqué que, grâce à une directive européenne reprise par notre pays, une première réglementation énergétique française sur le bâtiment existant allait entrer en application. « Le problème n'est pas de faire la réglementation, mais de savoir à quel moment l'imposer et d'agir en cohérence. » Les nouvelles règles interviendront au moment des « grosses réhabilitations au-delà de 1 000 m<sup>2</sup> », et elles se calqueront sur les normes édictées pour les bâtiments neufs précédents. « Ce qui entraînera un décalage avec les objectifs, a-t-elle reconnu, mais c'est un tournant historique ! »

Pour motiver les propriétaires ou locataires des logements existant, Michèle Pappalardo envisage de recourir à deux types d'incitation. L'incitation financière avec le crédit d'impôt (pour l'isolation, le changement de chaudière et le recours à l'énergie renouvelable par exemple) et le recours à l'étiquette « énergie » qui existe déjà pour les réfrigérateurs. « Des étiquettes de ce type seront mises sur tous les logements. Ce sera obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2006 pour les ventes, et dès le 1<sup>er</sup> juillet 2007 pour les locations » a-t-elle indiqué. Ce sont deux millions de logements par an qui devront à l'avenir être ainsi « diagnostiqués ».

## Des étiquettes « énergie » sur les véhicules en 2006

Mais c'est évidemment le secteur des transports qui est le plus préoccupant pour les économies d'énergie, car il représente en France 60% de la consommation de pétrole et 35% des émissions de CO<sub>2</sub> (ces émissions ont augmenté de 25% depuis 1990, soit beaucoup plus que dans tous les autres secteurs). Michèle Pappalardo n'a pas caché qu'elle avait regretté l'abandon de l'idée du « bonus-malus » ou de la limitation de la vitesse de 130 à 120 km/h sur les autoroutes. « La réglementation aujourd'hui se porte surtout sur l'obligation d'informer sur les



émissions des véhicules que l'on met en vente. Il n'y a pas de réglementation sur les véhicules, reconnaît-elle, car il existe un engagement volontaire au niveau européen des constructeurs automobiles de faire en sorte que, d'ici à 2008, leur parc de véhicules soit à 140 g/km. »

## Le « solaire » sur les toits

Toutefois, dès 2006, les étiquettes « énergie » (verte, jaune, rouge, selon la pollution dégagée) seront apposées sur les véhicules. Car, en matière de réduction de la pollution pour les transports, il n'y a pas seulement des problèmes de technologie, mais aussi d'organisation du transport collectif. Cela nécessite, selon elle, l'engagement des pouvoirs publics nationaux, mais aussi locaux.

D'un point de vue général, en terme de réglementation pour les économies d'énergie, la présidente de l'ADEME a fait état du recours à des outils « libéraux » tels que les certificats d'économies d'énergie et les quotas d'émissions. « En fait, a-t-elle dit, on commence par mettre des obligations, mais il y a le marché derrière. Réglementation et incitations ne fonctionneront que si les gens sont convaincus du bien fondé de tout cela. Nous avons besoin de convaincre le consommateur qu'il doit changer sa manière de consommer sans que cela lui coûte plus cher. »

Interrogée enfin sur les expériences en cours de réalisation dans certaines collectivités locales – les « mini éoliennes » de moins de deux mètres de hauteur sur les toits de bâtiments tertiaires à Rillieux-la-Pape, et construction photovoltaïque sur 20 000 m<sup>2</sup> à Sénart –, la présidente de l'ADEME a tranché. « Les mini éoliennes, on n'est pas fana..., mais bon. Sur les toits, on est plutôt pour le soleil. Il est possible de faire des opérations relativement attractives avec du photovoltaïque collectif sur des grandes surfaces d'immeubles sociaux ou des hangars d'entreprise. C'est nettement plus intéressant en termes de coût et de production. »

En plus de sa rigueur et de son dynamisme, Michèle Pappalardo a des idées. Bravo !